



Département d'économie
appliquée de l'ULB



La norme KUL et ses implications pour la Région de Bruxelles-Capitale

Matinée d'étude – Iris Tower – 20/09/2023

par Magali VERDONCK
Senior Economist – DULBEA – ULB
magali.verdonck@ulb.be

Organisation de mon exposé

Première partie

- L'importance de la norme KUL dans les budgets des zones
- Le contexte de la conception de la norme KUL
- Le fonctionnement de la norme KUL
- Les critiques du point de vue conceptuel

Deuxième partie

- Les critiques du point de vue quantitatif
- Les conséquences pour les zones bruxelloises
- Les estimations du manque-à-gagner
- Les idées de réforme
- Les conditions d'une réforme



Quelle part du budget d'une zone de police dépend de la norme KUL ?

9 %

25 %

47 %

65 %

91 %

Composition des recettes des zones de police bruxelloises

Prestations	2 028 356	0,33%
Transferts	609 728 061	99,53%
Dettes	869 802	0,14%
TOTAL Recettes	612 626 218	100%

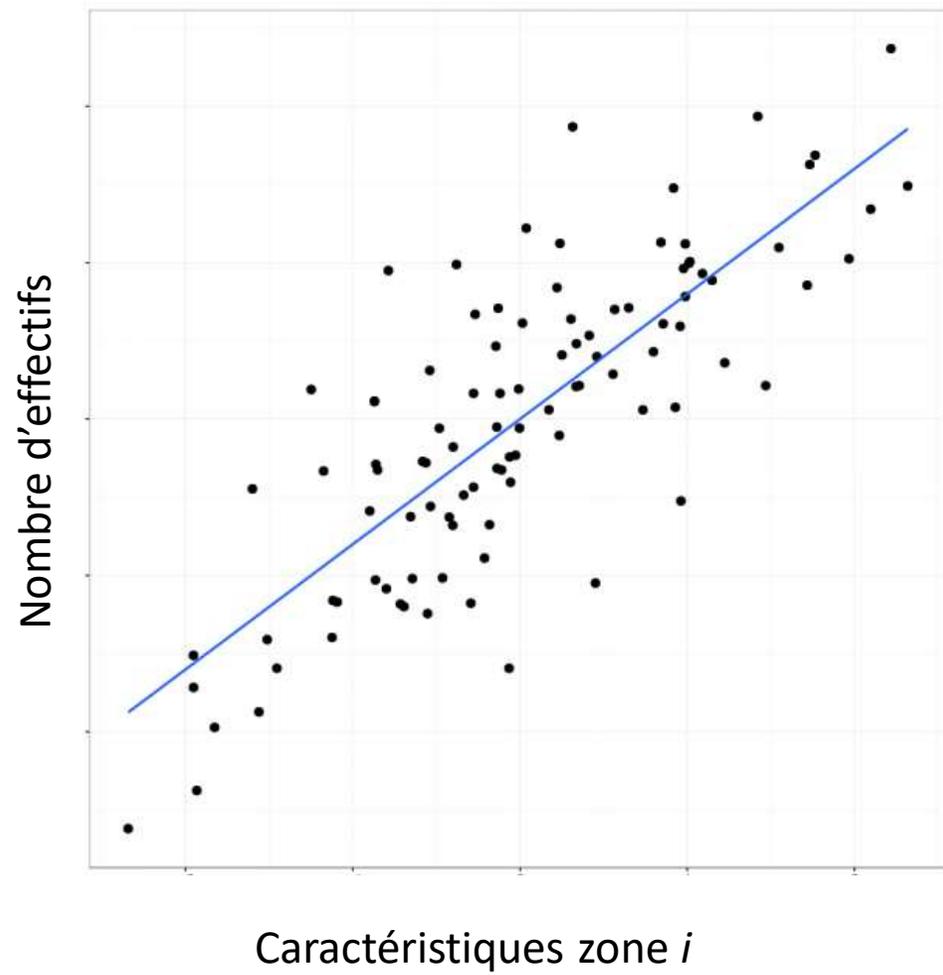
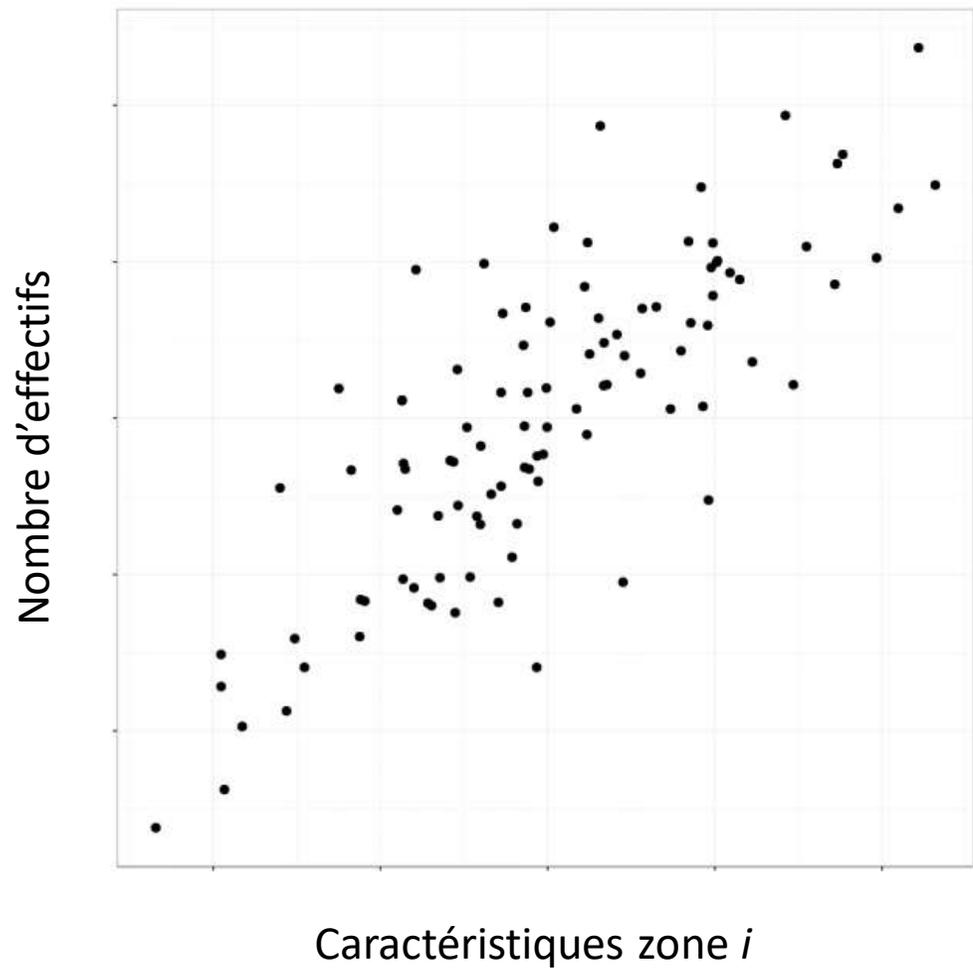
Transferts Communes	389 067 625	63,81%
Transferts Fédéral	173 139 167	28,40%
Transferts Région	15 977 888	2,62%
Transferts Fédéral via Région	31 543 381	5,17%
TOTAL Transferts	609 728 061	100%

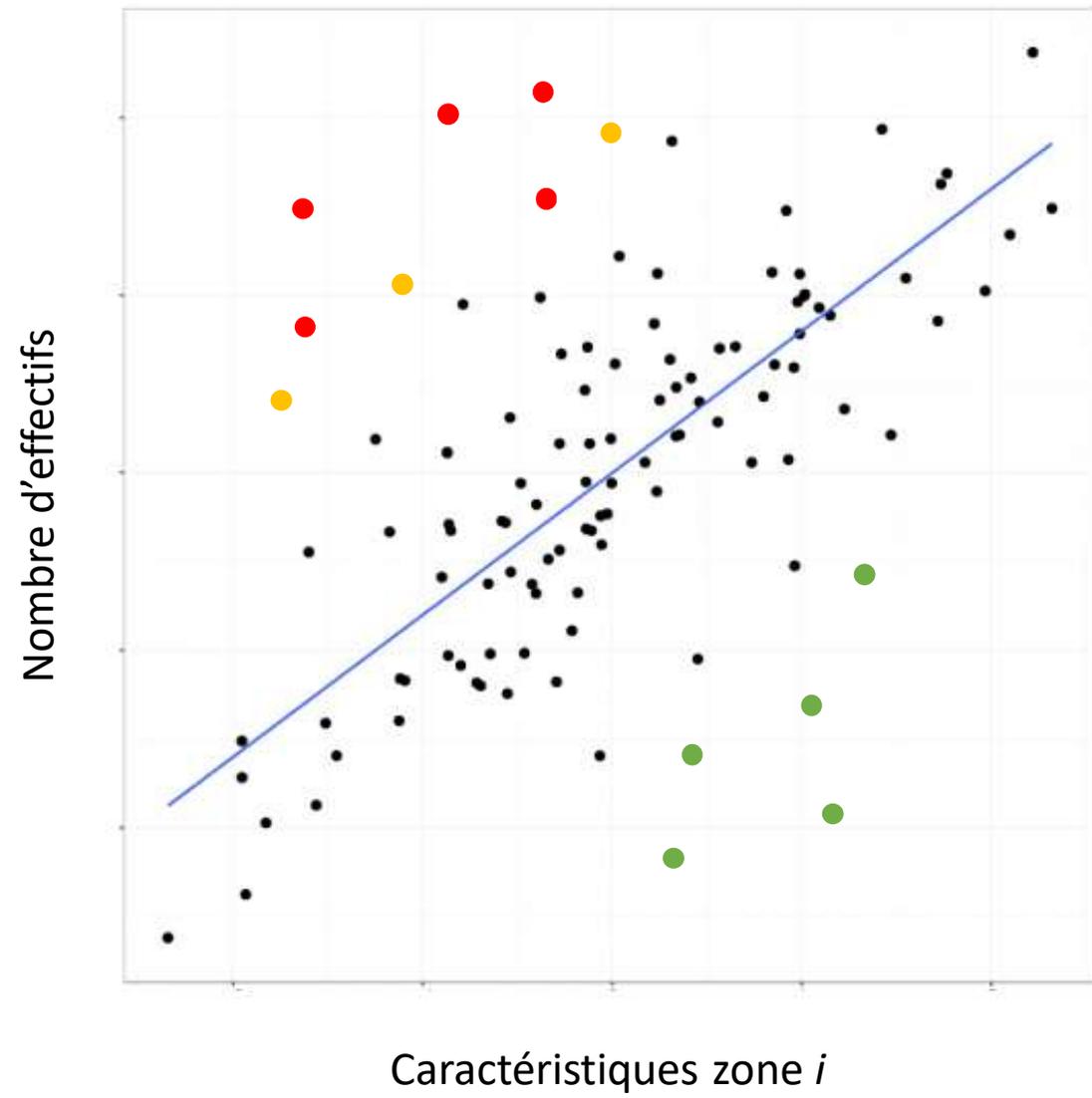
Dotation fédérale de base	125 126 326	84,60%
Dotation fédérale complémentaire	253 047	0,17%
Dotation sociale 1	15 075 889	10,19%
Dotation Maintien de l'ordre	83 493	0,06%
Solde 2017 Fonds de sécurité routière	7 370 815	4,98%
TOTAL Transferts fédéraux	147 909 569	100%

Influence de la norme KUL dans total recettes **28,40 % * (84,60 % + 0,17 % + 10,19 %) = 26,97 %**

Contexte de la conception de la norme KUL

- en urgence (avec les données existantes même si non pertinentes)
- de façon détournée (norme d'effectif multipliée par un coefficient linéaire)
- en « trafiquant » les données de la régression linéaire







Quelle commune a la norme KUL la plus élevée ?

- Bruxelles-Ville
- Dinant
- Knokke
- Anvers
- Neufchâteau
- Gouy-Lez-Piéton

3. Fonctionnement de la norme KUL : répartition sur la base de 14 critères non actualisés

Population
Superficie

Nombre de nuitées
Nombre d'employés
dans l'Horeca

Nombre de délits
Nombre accidents circulation

Nombre changements adresse + immigrations
Capacité pénitentiaire

Revenu cadastral/superficie bâtie
% d'habitations de faible confort

Nombre RIS et chômeurs
Revenu net imposable moyen

Population > 65 ans

Degré d'équipement

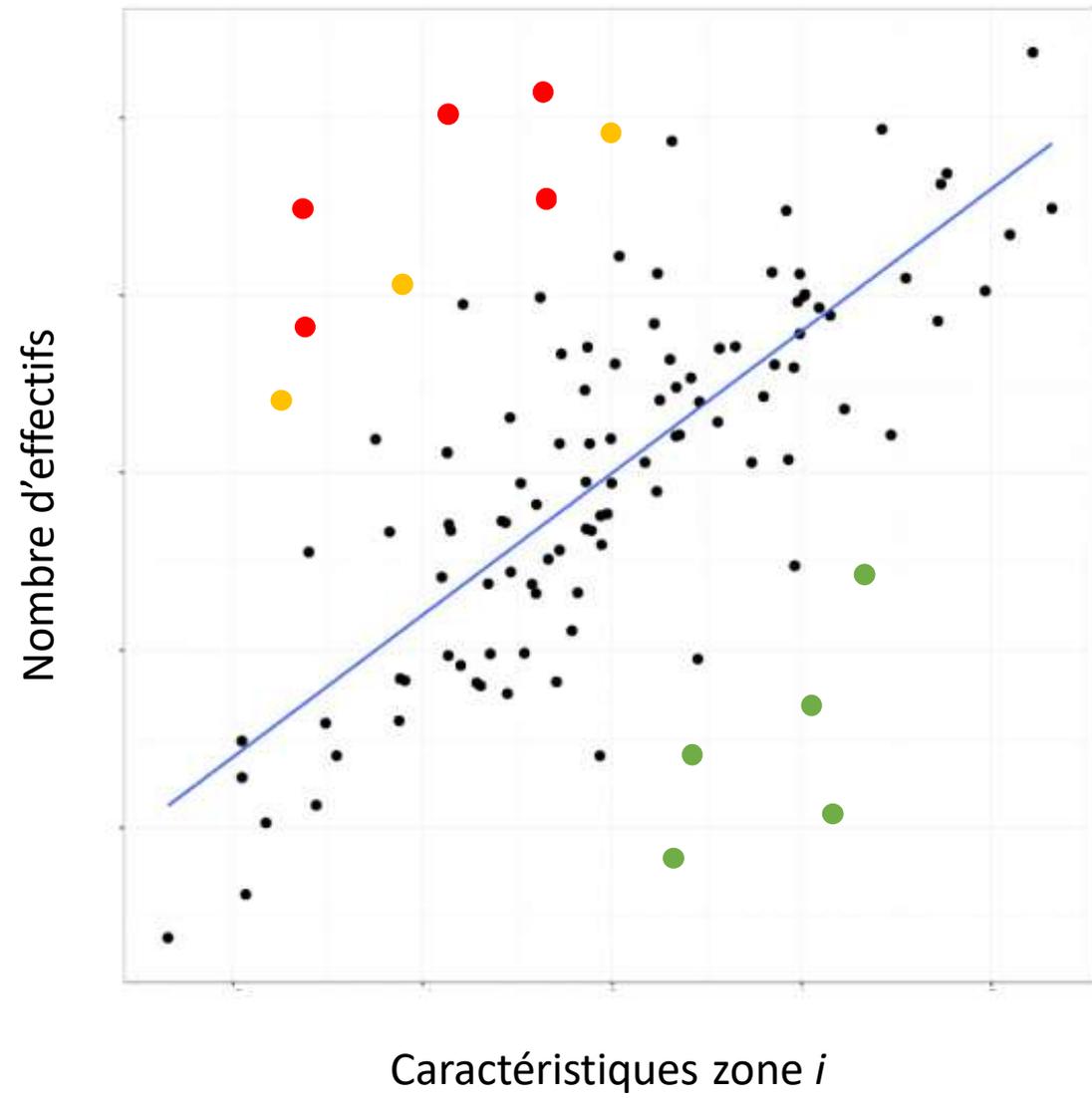
Fonctionnement de la norme KUL : la formule

$$\begin{aligned} & - 0,316888 && + (2,440647 \times \text{degré d'équipement } i/1000 \text{ hab}) \\ & + 0,000004866 \times \text{population } i && + 0,001392 \times \text{superficie } i \text{ en km}^2 \\ & + 0,005323 \times \text{population } i > 65 \text{ ans}/1000 \text{ hab} && + 0,000008099 \times \text{nombre } i \text{ de nuitées}/1000 \text{ hab} \\ & + 0,003762 \times \text{nombre } i \text{ d'allocataires sociaux et chômeurs}/1000 \text{ hab} \\ & + 0,005006 \times \text{nombre } i \text{ d'employés dans l'Horeca}/1000 \text{ hab} && + 0,011825 \times \text{nombre } i \text{ de délits}/1000 \text{ hab} \\ & + 0,007887 \times (\text{nombre } i \text{ changements adresse} + \text{immigrations})/1000 \text{ hab} \\ & + 8,723253 \times \text{capacité pénitentiaire } i /1000 \text{ hab} \\ & + 0,033242 \times \text{nombre } i \text{ accidents circulation avec morts ou blessés}/1000 \text{ hab} \\ & + 0,000000189 \times \text{revenu cadastral } i/\text{superficie bâtie en ha} && + 0,004005 \times \% i \text{ d'habitations de faible confort} \\ & - 0,000000787 \times \text{revenu net imposable moyen } i \text{ en 1000 BEF } /1000 \text{ hab} \end{aligned}$$

3. Fonctionnement de la norme KUL : Correction pour les grandes villes

+ 6,965663	pour Bruxelles
- 0,790629	pour Anvers
+ 1,450377	pour Liège
+ 0,230696	pour Gand
+ 0,104033	pour Charleroi

Au final, chaque zone obtient un indice (somme des indices de ses communes), donnant droit à une **part** de l'enveloppe totale



3. Fonctionnement de la norme KUL

Corrections multiples :

- Mécanisme de « solidarité » interzonale pour aider les communes rurales (gelé/prolongé jusque 2035 au moins, bien que non équitable et non efficace)
- Dotation spécifique pour zones bruxelloises
- Dotation pour caractère frontalier, rural ou étendu
- Dotation sociale pour cotisations patronales
- Dotation Eurotops
- Etc.

4. Critiques

- Approche théorique : pas de respect des prescrits théoriques et des bonnes pratiques
 - Dotations spécifiques injustifiées (Eurotops)
 - Dotations désincitatives
 - Respect insuffisant du principe décideur-payeur, désincitant à la bonne gestion
- Analyse conceptuelle
 - Manque de transparence
 - Absence de variables explicatives évidentes et variables biaisées (degré d'équipement)
 - Non actualisation
- Analyse quantitative
 - Mécanisme de solidarité inefficace
 - Zones très densément peuplées sont défavorisées

5. Conséquences pour Bruxelles

- Non-prise en compte des coûts unitaires variables : très pénalisant pour Bruxelles
- Variables explicatives absentes : très pénalisant pour Bruxelles
- Variables explicatives clairement défavorables (degré d'équipement)
- Mécanisme de solidarité : injuste pour Bruxelles
- Dotation Eurotops : insuffisante, non adaptée, trop contrôlée et injustement non-indexée
- Non-actualisation des variables : particulièrement pénalisant pour Bruxelles (population, revenu/habitant...)
- Gel du mécanisme de solidarité : encore plus injuste pour Bruxelles
- Nouvelle donne (terrorisme) : impact négatif surtout pour Bruxelles

→ Conséquences très visibles pour les zones bruxelloises :

- part communale dans budget zonal supérieure à la moyenne (63,2 % vs. 51,7 %),
- part du budget communal consacrée à la police supérieure à la moyenne (15 % vs. 12 %),
- dépense communale par habitant supérieure à la moyenne, malgré sous-effectif et coût/policier inférieur aux autres grandes villes (- 3 %).

NB 1: Risque d'exacerber l'exode urbain et le sous-financement de la RBC

NB2 : Problème semblable dans toutes les grandes villes mais encore plus compliqué pour les zones bruxelloises en absence de solidarité entre communes rurales et communes urbaines via un Fonds des communes.

6. Estimations du manque à gagner annuel des zones bruxelloises

- Approche comparative :
 - +/- 75 millions € en comparaison avec les grandes villes belges
 - 200 millions € en comparaison avec l'ensemble des communes

- Approche décomposée :
 - Non-actualisation : 50 millions € (16 millions rien que pour le critère population)
 - Mécanisme de solidarité : 7 millions €
 - Eurotops : 17 millions €

= total de 74 millions €

- Manque à gagner d'environ 12 % des moyens financiers au minimum

- Norme KUL devrait apporter 35 % et non 26 % des moyens aux ZP bruxelloises

7. Idées circulant à propos d'une réforme

Unanimité pour revoir le mode de financement :

- transparence, adaptabilité, simplicité, équité, incitants à la bonne gestion
- attention pour les zones très urbanisées

8. Conditions de réussite d'une réforme

- Durée suffisante pour le travail d'analyse
- Disponibilité de données de qualité
- Logique d'information managériale
- Culture de la transparence + audits
- Identification des zones objectivement en difficulté
- Stratégie en matière de connaissances

9. Étapes d'une réforme

- Urgent : calcul affiné des zones/communes défavorisées
- Court terme : correction du financement des zones défavorisées
- Moyen terme : projet pilote selon une approche managériale et respect des prescrits théoriques
- Long terme : déploiement à toutes les zones et administration pour mettre à jour les variables

NB 1: Pistes pour supporter les coûts engendrés (études, audits, mécanisme transitoire...) :

- Simplification ou sous-traitance de certaines missions ?
- Économies d'échelle ?
- Application de la loi sur la police payante ?

NB 2 : Attention à la gouvernance et à la représentation de Bruxelles dans les organes de décision